

PROCÉDURE DE RETOUR DES TITRES FIN DE MILLÉSIME 2017

LIMITE DE VALIDITÉ DES TITRES SPÉCIAUX DE PAIEMENT

TYPE DE TITRE	PASS RESTAURANT	PASS CESU	CHÈQUE MULTI-SERVICES (CAP)
Dates limites d'utilisation de vos titres 2017	Papier : 31 janvier 2018 Dématérialisé : 28 février 2018	31 janvier 2018	31 décembre 2017
Dates limites de retour de vos titres 2017	31 mars 2018	28 février 2018	31 janvier 2018

La validité des titres spéciaux de paiement est fixée par la réglementation, qui donne les conditions applicables et tolérances administratives de leur échange ou remboursement. Aucun échange ou remboursement ne sera effectué au-delà des dates indiquées.

Bientôt la fin du millésime 2017... Attention aux titres périmés !

Chère cliente, cher client,

Vos titres 2017 inutilisés arrivent bientôt à échéance de validité. Pour nous les retourner, nous vous invitons à choisir l'une des options ci-dessous :

01. Par Chronopost

Avec notre kit de « Retours Garantis » : ce service vous offre un transport sécurisé de vos chèques en assurant leur valeur jusqu'à 4 500 euros par colis.

- Un tarif unique de 39 € HT* par colis.
- Kit disponible sur <https://www.sodexoavantages.fr/bordereau-de-retour/>
- Dépôt simple à La Poste ou lors de votre enlèvement de courrier.

Plus de la moitié de nos clients ont déjà choisi le kit « Retours Garantis » pour un envoi traité en priorité !

02. Par vos propres moyens

En utilisant une enveloppe classique en envoi simple ou recommandé (hors Chronopost). Avec cette option, votre colis n'est pas assuré contre le vol ou la perte et Sodexo Pass France n'engage aucune responsabilité sur ces envois.

Ils doivent être adressés à :
INDIGO – TSA 6003 – 51420 WITRY LES REIMS

Besoin de plus de 3 kits ? Contactez votre commercial !

Nous vous invitons à suivre avec attention la procédure en deuxième page.

En la suivant pas à pas, vous aurez la garantie d'obtenir l'échange ou le remboursement de vos titres en toute sécurité.

ÉCHANGES NOMINATIFS

Pour plus de facilité et éviter les risques d'erreur à la redistribution, les titres nominatifs sont désormais échangés contre des titres également nominatifs.

Nous vous remercions notamment de bien veiller à **joindre votre bordereau de retour avec vos titres** (à remplir sur <https://www.sodexoavantages.fr/bordereau-de-retour/>), de **ne pas adresser vos titres à notre Siège social**, de respecter la date limite de retours et le découpage des « coins » selon la procédure.

Pour tout complément d'information, votre Chargé de Relation Client se tient à votre entière disposition. Nous vous prions de croire, chère cliente, cher client, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Thibault Guérard
Directeur Service Clients

MODE D'EMPLOI

01. Détachez les chèques du carnet et retirez les encarts publicitaires.



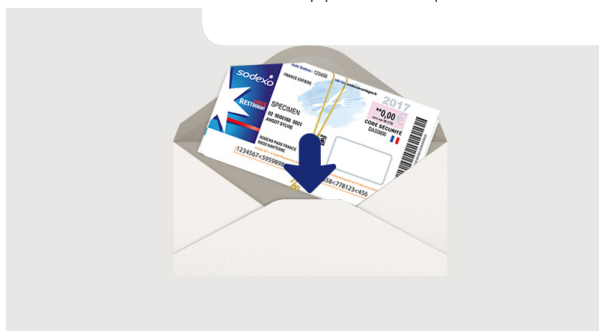
02. Annulez les chèques en coupant les coins sécables.



03. Assemblez les chèques avec un élastique (ni trombones ni agrafes).



04. Placez vos chèques dans une enveloppe classique.



05. Pour des raisons de sécurité, mettez cette enveloppe dans une seconde enveloppe opaque et sans fenêtre.



06. Pesez votre colis de retour non fermé afin de renseigner votre bon de retour Sodexo.



07. Une fois votre bon Chronopost imprimé, collez-le sur la languette de fermeture.



Le bon Chronopost affranchit votre colis. Aucun affranchissement supplémentaire n'est nécessaire.

! VOTRE COLIS DE RETOUR DOIT CONTENIR UNIQUEMENT :

- Titres Pass Restaurant non utilisés.
- Pass Cesu non utilisés, **si votre contrat prévoit le retour.**
- Chèques Multi-Services (CAP) non utilisés.

Les bons de commande, lettres de réclamation ou chèques litigieux ne pourront être traités.